

Groupe de travail sur la prévention du plagiat

# SOMMAIRE EXÉCUTIF

Résultats des sondages : professeurs, chargés de cours et étudiants

Analyse et synthèse

**DÉCANAT DES ÉTUDES** 

L'utilisation du générique masculin dans ce document vise uniquement à alléger le texte et désigne autant les femmes que les hommes.

Les données du sondage effectué auprès des professeurs, des chargés de cours et des étudiants ont été compilées et ce rapport a été rédigé par André Régimbald, agent de recherche au Décanat des études, au nom du *Groupe de travail sur la prévention du plagiat*.

On trouvera dans le document complet d'analyse l'ensemble des commentaires des étudiants, des professeurs et des chargés de cours.

[Le plagiat, une problématique à l'UQO ?] «Dans la mesure où l'université est un lieu de propagation de savoir, mais aussi de création de savoir. Le plagiat et la fraude sont contraires aux missions de l'Université.»

Personnel enseignant

[Le plagiat, une problématique à l'UQO ?] «Le nombre croissant des cas de plagiat à l'UQO prouve que c'est une problématique importante. C'est devenu un véritable fléau dans toutes les universités.»

Personnel enseignant

[Contrer le plagiat ?] «C'est une question d'équité et de justice pour tous ceux qui ne trichent pas. De plus, la triche fait augmenter les moyennes obtenues et par le fait, fait diminuer la valeur des diplômes des étudiants. Les étudiants se plaignent parfois et certains sont outrés de voir leurs collègues tricher lors des examens.»

Personnel enseignant

[Le plagiat, une problématique à l'UQO ?] «Oui!! Trop d'étudiants copient les propos des auteurs sans en mentionner la source, simplement parce qu'ils ne veulent pas apprendre une bonne fois pour toutes la façon d'intégrer les références... Et je vois à l'occasion des gens acheter des travaux tout faits sur le Web.»

Un(e) étudiant(e)

[Le plagiat, une problématique à l'UQO ?] «Oui quand même, malheureusement, je vois trop souvent des étudiantes faisant du copiercoller dans leurs travaux, reprenant des travaux d'autres étudiantes ou copiant durant les examens.»

Un(e) étudiant(e)

[Le plagiat, une problématique à l'UQO?] «Tout à fait. À mon avis, le plagiat constitue un enjeu important non seulement pour l'UQO, mais pour l'ensemble du réseau universitaire. C'est une attaque directe à la pertinence de la réflexion nécessaire à l'atteinte des objectifs des études, à la qualité des futurs professionnels formés par l'UQO ainsi qu'à la réputation de l'institution en question.»

*Un(e) étudiant(e)* 

[Le plagiat, une problématique à l'UQO?] «Pour ma part, je considère que l'UQO n'est pas la seule à subir ce problème. Il semble que ce soit une réalité non seulement universitaire, mais aussi dans les Cégeps et les écoles secondaires. En plus, il est aussi noté que le milieu de la recherche, peu importe l'endroit dans le monde, en est affecté. Je vois plutôt une opportunité pour l'UQO de devenir un chef de file au niveau national dans la méthode employée pour contenir la problématique et en éliminer les causes.»

*Un(e) étudiant(e)* 

[Le plagiat, une problématique à l'UQO?] «Non. Bien qu'il y ait quelques cas isolés par année, les accusations de plagiat se révèlent dans bien de faux cas. Cependant, je dois avouer qu'un tel comportement (plagiat ou fraude) au niveau universitaire m'étonne et me déçoit grandement. Je soutiens tout de même votre initiative. Il faut conscientiser les jeunes adultes aux conséquences qu'un tel comportement peut avoir sur leurs études et sur leur vie en général.»

*Un(e) étudiant(e)* 

[Raisons qui empêchent les professeurs ou les chargés de cours de dénoncer ?]

«Tous les profs ne semblent pas appliquer les mêmes règles et il me semble que certains ont peur de le dénoncer, car le processus est inconnu, perçu comme lourd ou les conséquences trop sévères (surtout pour un travail d'équipe, car seulement une partie est copiée).»

Personnel enseignant

[Le plagiat, une problématique à l'UQO?] «(...) la fraude est encore très présente lors des examens; j'ai moi-même constaté que certains élèves trichent lors des examens avec l'aide de leur téléphone intelligent (du style iPhone), comme vous le savez probablement.»

*Un(e) étudiant(e)* 

[Que suggérez-vous pour prévenir le plagiat et/ou la fraude dans les modes d'évaluation habituels ?] «(...) Personne ne devrait avoir son cellulaire en examen. Beaucoup de personnes trichent avec les iPhone et BlackBerry. Les professeurs et chargés de cours doivent être sensibilisés à ce sujet. Ils ne doivent pas être intimidés ou avoir peur d'accuser quelqu'un de plagiat.»

*Un(e) étudiant(e)* 

# Table des matières

1. MÉTHODOLOGIE	11
2. RÉSULTATS DES SONDAGES	12
2.1 Professeurs et chargés de cours	12
2.1.1 Analyse et synthèse	
2.1.2 Constats et suggestions	
2.1.2.1 Constats	
2.1.2.2 Suggestions des professeurs et des chargés de cours	19
2.2 ÉTUDIANTS	20
2.2.1 Analyse et synthèse	20
2.2.2 Constats et suggestions	29
2.2.2.1 Constats	
2.2.2.2 Suggestions des étudiants	

# Règlement concernant le plagiat et la fraude de l'UQO

## **ARTICLE 2 DÉFINITIONS**

Sans limiter la généralité des définitions qui suivent, au terme du présent Règlement, les actes suivants sont considérés comme plagiat et/ou comme fraude :

- a) copier ou essayer de copier de quelque façon lors d'un examen ou d'un travail;
- b) faire des démarches pour connaître d'avance les questions ou les solutions relatives à un examen ou à un travail;
- c) transmettre un travail pour fins d'évaluation alors que ce travail constitue essentiellement le même travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université, ou dans un autre établissement d'enseignement, sans l'accord préalable du professeur;
- d) reproduire soit une partie du texte d'un auteur sans en indiquer les références, soit encore une partie du texte d'un autre étudiant;
- e) falsifier ou utiliser un faux document ou chercher à falsifier un document transmis à l'Université ou un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- f) être impliqué dans une substitution de personne lors d'un examen ou utiliser ou essayer d'utiliser les compétences d'une autre personne;
- g) posséder ou utiliser ou tenter d'utiliser pendant un examen tout document ou matériel non autorisé;
- h) falsifier des données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- i) copier, en tout ou en partie, le contenu d'un site Internet ou des documents disponibles sur Internet sans le signaler et en préciser la source;
- j) obtenir toute aide, collective ou individuelle, non autorisée pour réaliser un travail ou une partie d'un travail;
- k) commettre ou tenter de commettre tout acte qui pourrait engager la responsabilité de l'Université:
- l) copier de l'information provenant de l'ordinateur ou des courriels d'un autre étudiant ou d'une tierce personne sans en indiquer la source;

- m) copier dans un travail, en tout ou en partie, le contenu d'un travail téléchargé à partir d'un site Web ou tout autre moyen d'achat ou d'échange de travaux;
- n) inscrire volontairement de faux résultats ou des informations erronées dans les dossiers des usagers lors de stages;
- o) être de collusion ou de connivence avec quelqu'un dans le cas des actes mentionnés précédemment.

# Membres du Groupe de travail sur la prévention du plagiat

Le Groupe de travail sur la prévention du plagiat était composé de quatre (4) professeurs, de deux (2) chargés de cours, d'un étudiant (pour une partie des travaux), de l'adjointe au secrétaire général et conseillère juridique et d'un agent de recherche du Décanat des études, lequel a présidé les travaux du Groupe. Ces membres, qui ont été nommés le 10 février 2011 par le doyen des études, étaient les suivants :

# Agent de recherche et président

André Régimbald, Décanat des études

#### **Professeurs**

Natalia Dankova, Département d'études langagières Michelle Harbour, Département des sciences administratives Mario Lepage, Département des sciences infirmières Romaine Malenfant, Département de relations industrielles

### Chargés de cours

René Bédard, Département des sciences de l'éducation Pascal Sergent, Département des sciences administratives

#### Étudiant

Olivier Roy-Baillargeon, sciences sociales, 2<sup>e</sup> cycle

### Adjointe au secrétaire général et conseillère juridique

Lucie Villeneuve, Bureau du Secrétaire général

## 1. Méthodologie

Les membres du Groupe de travail sur la prévention du plagiat ont convenu, lors de l'une de leurs rencontres, qu'il était dans l'intérêt du projet d'impliquer la communauté universitaire dans la démarche de réflexion sur la question du plagiat et de la fraude et des moyens de les prévenir. Il s'agissait d'aller sonder l'opinion des professeurs, des personnes chargées de cours et l'ensemble des étudiants de l'UQO (inscrits aux trois cycles) pour vérifier, dans un premier temps, leur perception quant à la problématique du plagiat et de la fraude (en général et à l'UQO) et, dans un second temps, de voir quels moyens ils proposaient (ou ils utilisaient, dans le cas des professeurs et des chargés de cours) en vue de prévenir et de dissuader la réalisation de l'acte plagiaire. Pour ce faire, les membres du Groupe de travail ont conçu deux questionnaires : le premier pour les professeurs et chargés de cours, le second pour les étudiants. C'est au moyen de l'outil Survey Monkey que le sondage a été réalisé aux mois de mai et juin 2011 auprès du corps professoral, des chargés de cours et des étudiants évoluant aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme. Quelques jours avant l'envoi des questionnaires, un courriel explicatif a été expédié à l'ensemble des personnes sondées dans le but, d'abord, de signaler l'existence du Groupe de travail et, ensuite, de présenter son mandat et d'annoncer l'envoi prochain d'un questionnaire en ligne.

Le questionnaire a été expédié une première fois le 12 mai aux étudiants, et le 16 mai aux professeurs et chargés de cours avec une date butoir se situant le 6 juin. Avant la fin du sondage, un second courriel a rappelé la démarche en cours et sollicité la participation de tous. Il est à noter que le syndicat des professeurs et celui des chargés de cours de l'UQO ont été avisés le 2 mai 2011 de l'existence du Groupe de travail, de la démarche en cours et du sondage qui devait être lancé sous peu.

Finalement, 99 professeurs et personnes chargées de cours ont répondu au sondage ainsi que 457 étudiants de tous les cycles.

Il convient de préciser que la majorité des étudiants ayant répondu étaient inscrits au 1<sup>er</sup> cycle. Les répondants se répartissent de la façon suivante : 324 répondants ou 72,5 % au 1<sup>er</sup> cycle; 107 répondants ou 23,9 % au 2<sup>e</sup> cycle; 16 répondants ou 3,6 % au doctorat, pour un total de 447 répondants qui ont bien voulu indiquer leur cycle d'études. Le nombre de répondants démontre sans l'ombre d'un doute le grand intérêt, pour ne pas dire l'inquiétude de la communauté universitaire face au plagiat et à la fraude.

## 2. Résultats des sondages

#### 2.1 Professeurs et chargés de cours

[Contrer le plagiat ?] «Oui. Il est de notre responsabilité de nous assurer que les étudiants ne commettent ni plagiat, ni fraude. Néanmoins, nous nous sentons dépourvus de moyens pour bien remplir ce rôle.»

Personnel enseignant

Les neuf (9) questions suivantes ont été posées aux professeurs et personnes chargées de cours :

- 1. Considérez-vous le plagiat et la fraude comme une <u>problématique importante</u> à l'UQO ?
- 2. Considérez-vous le plagiat et la fraude comme des problèmes sur lesquels professeurs et chargés de cours doivent agir ?
- 3. Que faites-vous actuellement, dans votre enseignement, pour <u>détecter</u> le plagiat et/ou la fraude dans les modes d'évaluation habituels (examen en classe, examen maison, travail individuel, travail en groupe, ou autres)?
- 4. Que faites-vous actuellement, dans votre enseignement, pour <u>prévenir</u> le plagiat et/ou la fraude dans les modes d'évaluation habituels (examen en classe, examen maison, travail individuel, travail en groupe, ou autres)?
- 5. Selon vous, quels <u>moyens</u> ou <u>stratégies</u> devraient être employés pour détecter et prévenir le plagiat et la fraude à l'UQO ?
- 6. Selon vous, y a-t-il des <u>raisons</u> qui empêchent les professeurs ou les chargés de cours de dénoncer les cas de plagiat ou de fraude?
- 7. Avez-vous des commentaires en ce qui concerne le traitement des cas de plagiat ou de fraude à l'UQO ?
- 8. Autres commentaires?
- 9. Avez-vous déjà vous-même soumis au comité de discipline de l'UQO des cas plagiat et/ou de fraude ?

## 2.1.1 Analyse et synthèse

Le plagiat et la fraude : une **problématique importante** à l'UQO ? Et des problèmes sur lesquels professeurs et chargés de cours **doivent agir** ?

Le sondage auprès du personnel enseignant, à savoir les professeurs et les personnes chargées de cours, montre d'abord que la grande majorité des répondants considèrent que le plagiat et la fraude sont des problèmes sur lesquels l'UQO doit intervenir. Plusieurs jugent le phénomène aussi important à l'UQO qu'ailleurs dans les autres universités. Il est aussi clair pour la très grande majorité des répondants que la responsabilité de lutter contre le plagiat et la fraude incombe avant tout aux professeurs et aux chargés de cours. Toutefois, certains font remarquer que la lutte semble inégale d'un département à l'autre et que les professeurs joueront un rôle proactif face au plagiat notamment s'ils disposent d'outils adéquats.

#### La détection

En ce qui concerne la **détection** du plagiat et de la fraude (tricherie) dans les modes d'évaluation habituels (examen en classe, examen maison, travail individuel, travail en groupe ou autres), le sondage révèle que, tant les professeurs que les chargés de cours, se sont donnés divers moyens et diverses stratégies en vue de contrer le plagiat et la fraude. Bien qu'une kyrielle de moyens soient employés, le plus utilisé demeure certes la <u>recherche sur Google</u> ou <u>Internet</u> en vue de vérifier des passages ou des phrases des travaux des étudiants qui suscitent des doutes. Nous donnons dans la section 2.2.2.1 qui suit plusieurs exemples de moyens ou de stratégies employés par le personnel enseignant.

## La prévention

Outre la détection, nous avons demandé aux professeurs et aux chargés de cours de nous dire ce qu'ils font actuellement dans leur enseignement en vue de **prévenir** le plagiat et/ou la fraude dans les modes d'évaluation habituels. Les réponses recueillies montrent clairement que le personnel enseignant agit pour contrer ce phénomène. Beaucoup discutent avec les étudiants – au début de chaque trimestre – de l'importance des sources bibliographiques ainsi que des citations et de la façon de les présenter; d'autres parlent en classe du règlement sur le plagiat et des graves conséquences de l'acte plagiaire et disent à leurs étudiants qu'aucun acte de plagiat ou de fraude ne sera toléré. Certains inscrivent la question du plagiat dans leur plan de cours, font appel chez les étudiants à l'éthique ou encore utilisent des stratégies lors des examens en classe en vue de prévenir la tricherie : interdiction des gadgets électroniques, aucune sortie autorisée, aucun objet sur les pupitres, deux versions d'un même examen, espace suffisant entre les étudiants, etc. En outre, plusieurs professeurs et chargés de cours expliquent au début de chaque cours ce qu'est le plagiat.

Raisons qui empêchent professeurs et chargés de cours de dénoncer les cas de plagiat ou de fraude

Nous avons demandé au personnel enseignant s'il y avait des raisons qui les empêchaient de dénoncer les cas de plagiat ou de fraude. Les raisons invoquées sont multiples : les tracas administratifs et le temps consacré à la préparation du dossier, le stress et le harcèlement dont peut faire l'objet le professeur ou le chargé de cours qui dénonce, entre autres choses. D'ailleurs, la «peur» est souvent citée par le personnel enseignant comme un élément susceptible de freiner la dénonciation du plagiat ou de la fraude : «peur de se trouver dans une situation controversée, de se faire accuser de harcèlement ou de misogynie ou de racisme (...)» ou de faire face à la «hargne des étudiants concernés». On cite aussi la «peur de déplaire aux étudiants», la «crainte d'être montré du doigt», la «crainte de représailles et d'agression» et la peur de «l'atteinte à la réputation via les médias sociaux». Également, on relève les cas de plagiat qui arrivent en fin de trimestre lors d'une période fort chargée : les délais paraissent courts en regard des tâches à accomplir en plus de la recherche que suppose la documentation des cas. Cette documentation est considérée comme «chronophage» ou le processus est jugé «trop lourd». La «complexité du système» et une «procédure parfois laborieuse» et le fait de «rendre des comptes au département» sont aussi mentionnés ainsi que la «difficulté de documenter le fait (du plagiat) de façon évidente ou hors de tout doute»; le problème du «manque de preuve» est souvent rapporté. Professeurs et chargés de cours soulignent également les «désagréments et les tensions entre le professeur et l'étudiant» et le fait que, après le jugement du comité de discipline, le professeur ou le chargé de cours se retrouve «seul» face au problème, pour ne pas dire qu'il doit faire face à l'étudiant. La question des «travaux d'équipe» est en outre évoquée : «comment, demande un enseignant, peut-on moralement tenir tous les membres responsables du plagiat fait par les autres ?».

Le manque de soutien de l'UQO est parfois signalé (manque de formation à l'embauche pour détecter le plagiat ou le prévenir); méconnaissance parfois du processus mis en place par l'UQO pour le traitement des cas (comité de discipline).

# Le comité de discipline<sup>2</sup>

Bien que plusieurs se disent satisfaits du travail du comité de discipline, des malaises et des interrogations subsistent. Un constat ressort tout particulièrement des commentaires des répondants : professeurs et chargés de cours semblent méconnaître ou ne pas bien comprendre le rôle et le pouvoir du comité de discipline. Beaucoup jugent (ou entendent dire) que les sanctions sont trop légères, pensant de la sorte que le temps consacré à la

<sup>1</sup> Un étudiant écrit dans la section «*Autres commentaires*» : «Plusieurs professeurs et chargés de cours refusent de présenter les problèmes de fraude au comité de discipline. Il déplore, et avec raison, le manque complet de soutien de l'Université dans ce dossier. Une fois la décision du comité de discipline rendue, le professeur ou le chargé de cours se retrouve seul avec l'étudiant».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il est à noter que lors de l'analyse des questions entourant le comité de discipline, nous avons aussi tenu compte des commentaires et des suggestions formulés suite à la question suivante : Avez-vous des commentaires en ce qui concerne le traitement des cas de plagiat ou de fraude à l'UQO ? Voir ces commentaires à la section 3.1.7 du présent rapport.

dénonciation n'en vaut pas la peine. Bref, que les étudiants s'en sortent trop facilement. Un répondant pense que :

Trop de cas de plagiat sont blanchis. Le bénéfice du doute est trop souvent invoqué. Les coupables se font entendre, mais pas la personne qui a dénoncé le plagiat. Laisse l'impression qu'il ne vaut pas la peine d'enclencher tout ce processus. Renforce l'idée des étudiants qu'il est quasi impossible de se faire prendre. La preuve est souvent difficile à «prouver».

Pis, le travail du comité de discipline est perçu comme lent, «inefficace». Quelques répondants trouvent aussi le processus de dénonciation «trop long» (les «décisions sont un peu longues à venir») ou «trop bureaucratique», ou bien pénalisant pour les professeurs. On dénonce le fait que les cas de plagiat sont «cachés» et que s'ils sont si nombreux, on se demande pourquoi on en entend si peu parler à l'Université. Quoi qu'il en soit, il est possible de noter chez plusieurs répondants une méconnaissance des sanctions prévues au règlement de l'UQO. Ainsi, l'«échec au cours» en cas de plagiat apparaît nettement insuffisant aux yeux de certains, alors que pour d'autres, l'«échec au cours» est exigé, pensant, nous le supposons, que cette sanction n'existe pas dans le règlement! De plus, certains sont perplexes quant au «doute raisonnable» qui anime les membres du comité de discipline lors du traitement des cas.

Au bout du compte, on se demande si les professeurs ne devraient pas essayer de régler eux-mêmes le cas des premières offenses avant d'en référer au comité de discipline. Des répondants avouent qu'ils règlent les cas de plagiat *«entre quatre yeux»* ou *«près de l'évènement et avec le concerné* (...)». Un répondant se demande si *«la politique sur le plagiat et la fraude doit être modifiée pour redonner au professeur le pouvoir d'intervenir. Le comité de plagiat devrait être plutôt un comité d'appel que de se substituer au professeur».* Un autre écrit :

Je suis en désaccord TOTAL avec la politique qui oblige les professeurs à transmettre les cas de plagiat au comité de discipline, je pense que chaque professeur devrait pouvoir gérer lui-même, en première instance, les cas lorsqu'il pense pouvoir influencer positivement l'étudiant et que le comité de discipline soit un outil supplémentaire à sa disposition et non pas une procédure bureaucratique qui en décourage plus d'un.

## L'inscription de la sanction dans le relevé de notes ou du dossier de l'étudiant

Nous n'avons pas trouvé chez les répondants un consensus clair quant à la question de l'inscription de la sanction (y compris l'expulsion), en cas de plagiat ou de fraude, dans le relevé de notes ou le dossier de l'étudiant. Certains, certes, l'ont recommandé, comme cela se fait, semble-t-il, dans d'autres universités québécoises. Un répondant suggère la chose suivante : «Les pénalités doivent être plus sévères à mesure qu'on passe du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> cycle. Le plagiat au doctorat, que ce soit dans un cours ou une activité reliée à la thèse (examen synthèse, projet de thèse et thèse, doit mener à l'exclusion automatique pour 5 ans et à une mention d'expulsion du programme sur le relevé de notes, mention

conservée pour 5 ans. Après, elle disparaîtrait du relevé de notes. D'autres universités au Québec procèdent ainsi».

Moyens ou stratégies que l'UQO devrait employer dans le but de détecter et de prévenir le plagiat et la fraude

Les professeurs et les chargés de cours ont formulé une série de suggestions quant aux moyens ou aux stratégies que l'UQO devrait employer dans le but de détecter et de prévenir le plagiat et la fraude.<sup>3</sup> Parmi ces moyens et ces stratégies, la majorité des répondants suggèrent d'abord et avant tout l'utilisation, à l'Université, d'un logiciel de détection, tel *TurnitIn* ou *Compilatio*. On pense que ce type de logiciel serait susceptible de faire épargner un temps précieux aux enseignants et d'accumuler, dans certains cas, des preuves suffisantes. Il y a, à n'en pas douter, un fort consensus à ce sujet. Il s'agirait aussi d'offrir de la formation ou de communiquer les moyens existants pour détecter le plagiat et de diffuser de l'information sur le Règlement, lequel est méconnu ou ignoré des étudiants (et parfois même du personnel enseignant) : un répondant se questionne : «Si j'attrape un étudiant avec son téléphone ouvert après l'avoir interdit, que puis-je faire?». Un autre répondant propose à son tour de supprimer les WI-FI durant les examens en classe : cause de tricherie. Aussi, plusieurs réclament que les examens de fin de session se déroulant en classe se fassent lors d'une période d'examen officielle et dans de «grands locaux», et ce, en vue de supprimer le copiage : la proximité est en effet dénoncée dans la mesure où elle peut mener à la tricherie. Il n'est donc pas non plus surprenant qu'on demande un nombre accru de surveillants lors des examens en classe.

Un répondant recommande pour sa part que «des directives émanant de l'UQO soient clairement explicitées dans les plans de cours (ex. : interdiction des téléphones cellulaires, de se rendre aux toilettes, etc.)». Certains voudraient que l'on augmente la formation (sur ce qu'est le plagiat) du côté des étudiants et même des professeurs et des chargés de cours. On conseille en outre de faire connaître à l'ensemble de la communauté universitaire les cas de plagiat et de fraude; cette démarche est considérée comme dissuasive. Ne pas banaliser le plagiat et encourager le personnel enseignant à dénoncer les cas de plagiat et de fraude. On suggère aussi de favoriser les échanges d'information sur les cas dépistés entre professeurs et chargés de cours. On recommande auprès des étudiants des «campagnes soutenues de sensibilisation en collaboration avec le personnel enseignant»; il s'agit pour un autre répondant d'une démarche pour réaliser deux choses : «prévention et explication».

Nous invitons finalement le lecteur à conclure cette analyse en prenant connaissance des autres commentaires des professeurs et des chargés de cours dans la section 3.1.7, lesquels ont répondu à la question suivante : Avez-vous des commentaires en ce qui concerne le traitement des cas de plagiat ou de fraude à l'UQO ? À la section 3.1.8 on trouvera également les «autres commentaires» des répondants.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il est à noter que lors de l'analyse de cette question, nous avons aussi tenu compte des commentaires et des suggestions formulés suite aux questions suivantes : *Avez-vous des commentaires en ce qui concerne le traitement des cas de plagiat ou de fraude à l'UQO ?* Et «*Autres commentaires*» ? Voir ces commentaires et ces suggestions à la section 3.1.7 et 3.1.8 du présent rapport.

## 2.1.2 Constats et suggestions

#### **2.1.2.1** Constats

En ce qui concerne la **détection** du plagiat et de la fraude (tricherie) dans les modes d'évaluation habituels (examen en classe, examen maison, travail individuel, travail en groupe ou autres), les professeurs et les chargés de cours emploient certains des moyens ou des stratégies suivantes :

- Comparaison des travaux;
- Recherche sur Google ou Internet, de passages des travaux individuels ou de groupe, attention portée aux phrases «trop bien écrites» ou à l'incohérence dans la rédaction des textes des étudiants;
- Vérification des sources bibliographiques;
- Surveillance accrue lors des examens en classe (on se promène dans la classe, entre autres choses);
- Remise du règlement aux étudiants;
- Stratégies de formulation des questions d'examen;
- Travaux devant être remis obligatoirement sous forme papier et sous forme électronique, utilisation de deux versions d'examen, etc.;
- Après les examens en classe, comparaison des réponses en fonctions des places des individus;
- Places obligatoires aux examens en classe.

En ce qui concerne la **prévention** du plagiat et de la fraude (tricherie) dans les modes d'évaluation habituels, les professeurs et les chargés de cours emploient certains des moyens ou des stratégies suivantes :

- Discussion avec les étudiants au début de chaque trimestre de l'importance des sources bibliographiques ainsi que des citations et de la façon de les présenter;
- Présentation en classe du règlement sur le plagiat et des graves conséquences de l'acte plagiaire;
- Dire aux étudiants qu'aucun acte de plagiat ou de fraude ne sera toléré;
- Expliquer au début de chaque cours ce qu'est le plagiat;
- Inscription de la question du plagiat dans leur plan de cours;
- Faire appel chez les étudiants à l'éthique;
- Utilisation de diverses stratégies lors des examens en classe en vue de prévenir la tricherie : interdiction des gadgets électroniques, aucune sortie autorisée, aucun objet sur les pupitres, deux versions d'un même examen, espace suffisant entre les étudiants, etc.

[Raisons qui empêchent la dénonciation?] «Tous les profs ne semblent pas appliquer les mêmes règles et il me semble que certains ont peur de le dénoncer, car le processus est inconnu, perçu comme lourd ou les conséquences trop sévères (surtout pour un travail d'équipe), car seulement une partie est copiée.

Personnel enseignant

Les raisons qui, selon les professeurs et les chargés de cours, les **empêchent de** dénoncer les cas de plagiat ou de fraude :

- Les tracas administratifs et le temps consacré à la préparation du dossier;
- Les délais courts en regard des tâches à accomplir en plus de la recherche que suppose la documentation des cas;
- Le stress et le harcèlement dont peut faire l'objet le professeur ou le chargé de cours qui dénonce;
- La «peur» : «peur des se trouver dans une situation controversée, de se faire accuser de harcèlement ou de misogynie ou de racisme (...)», de faire face à la «hargne des étudiants concernés». «Peur de déplaire aux étudiants», «crainte d'être montré du doigt», «crainte de représailles et d'agression» et peur de l'«atteinte à la réputation via les médias sociaux»;
- Le processus est jugé «trop lourd» : «complexité du système», «procédure parfois laborieuse», «trop bureaucratique» ou bien pénalisant pour les professeurs;
- Le fait de «rendre des comptes au département»;
- «Difficulté de documenter le fait (du plagiat) de façon évidente ou hors de tout doute»; le problème du «manque de preuve»;
- Les «désagréments et les tensions entre le professeur et l'étudiant»;
- Après le jugement du comité de discipline, le professeur ou le chargé de cours doit faire face «seul» au problème, pour ne pas dire qu'il doit faire face à l'étudiant;
- Le manque de soutien de l'UQO (manque de formation à l'embauche pour détecter le plagiat ou prévenir); méconnaissance parfois du processus mis en place;
- Méconnaissance ou incompréhension du rôle et du pouvoir du comité de discipline, certains jugeant (ou entendent dire) que les sanctions étant trop légères, le temps qu'on doit consacrer à la dénonciation ne vaut pas la peine;
- Les étudiants s'en sortent trop facilement.

### 2.1.2.2 Suggestions des professeurs et des chargés de cours

Les professeurs et les chargés de cours interrogés ont formulé une série de suggestions quant aux moyens ou aux stratégies que l'UQO devrait employer dans le but de détecter et de prévenir le plagiat et la fraude. Ces suggestions ont été retenues parce qu'elles faisaient consensus parmi les répondants. Nous avons retenu les suggestions suivantes :

- Utilisation, à l'Université, d'un <u>logiciel de détection</u>; on pense que ce type de logiciel ferait épargner un temps précieux aux enseignants et permettrait d'accumuler, dans certains cas, des preuves suffisantes;
- Offrir de la formation ou communiquer les moyens existants pour détecter le plagiat;
- Diffuser de l'information sur le Règlement existant à l'UQO sur le plagiat et la fraude;
- Que les examens de fin de session se déroulant en classe se fassent lors d'une période d'examen officielle, du moins dans de «grands locaux», et ce, en vue de supprimer le copiage;
- Augmenter le nombre de surveillants lors des examens en classe;
- Que les directives émanant de l'UQO soient clairement explicitées dans les plans de cours (ex.: interdiction des téléphones cellulaires, de se rendre aux toilettes, etc.)»;
- Augmenter la formation (sur ce qu'est le plagiat) du côté des étudiants et même des professeurs et des chargés de cours;
- Lancer auprès des étudiants des <u>campagnes soutenues de sensibilisation</u> (ex. : atelier midi portant sur le plagiat), et ce, en collaboration avec le personnel enseignant;
- Faire connaître régulièrement à l'ensemble de la communauté universitaire, les cas de plagiat et de fraude : entre autres choses, rapport annuel sur les statistiques et les types de sanction;
- Ne pas banaliser le plagiat et encourager le personnel enseignant à dénoncer les cas de plagiat et de fraude;
- Favoriser les échanges d'information sur les cas dépistés entre professeurs et chargés de cours.

#### 2.2 Étudiants

# [Le plagiat, une problématique importante à l'UQO ?]

«Je n'en entends pas parler, sauf au début des nouvelles sessions donc il ne doit pas en avoir ou peu ici. C'est pourquoi je ne crois pas que ce soit une problématique IMPORTANTE.»

«Je ne suis pas au courant des situations de plagiat et de fraude à l'UQO. Selon mon hypothèse, c'est un phénomène rare.»

Des étudiants

Les trois (3) questions suivantes ont été posées aux étudiants de l'UQO aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, et ce, aux trois cycles :

- 1. Considérez-vous le plagiat et la fraude comme une <u>problématique</u> importante à l'UQO ?
- 2. Que suggérez-vous pour <u>détecter</u> le plagiat et/ou la fraude dans les modes d'évaluation habituels (examen en classe, examen maison, travail individuel, travail en groupe, ou autres)?
- 3. Que suggérez-vous pour <u>prévenir</u> le plagiat et/ou la fraude dans les modes d'évaluation habituels (examen en classe, examen maison, travail individuel, travail en groupe, ou autres)?

## 2.2.1 Analyse et synthèse

Le plagiat et la fraude : une problématique importante à l'UQO ?

Considérez-vous le plagiat et la fraude comme une problématique importante à l'UQO? À cette question, une bonne partie des étudiants sondés ont déclaré être conscients de la problématique du plagiat, mais un nombre quasi égal d'étudiants nie que ce soit un problème. En revanche, plusieurs répondants disent ne pas avoir entendu parler – ou si peu – des cas de plagiat à l'UQO, ou ils en entendent surtout parler de la bouche même des professeurs ou des chargés de cours. Toutefois, certains dénoncent des cas réels qu'ils ont vus au cours de leurs études ou au cours des examens en classe : «Oui, j'ai été témoin de plusieurs situations que je considérais comme du plagiat. J'ai vu une étudiante aller chercher de la documentation sur Internet sur un autre pays et la copier-coller dans son texte... Ou encore des personnes qui travaillent toujours sur le même sujet et reprennent leur texte d'un cours à l'autre (généralement, ce n'est pas le même prof...)» ou encore : «j'ai même rapporté quelques cas à certains professeurs (une fois, en plein examen, à monsieur ...., que des étudiants se passaient leurs feuilles réponses et un autre qui

prenait en photo le questionnaire et qui recevait des messages peu après (...)». Un autre étudiant ajoute : «J'ai assisté quelques fois à des plagiats lors de citations par des étudiants et j'ai assisté à des discussions durant des examens et le surveillant ne disait rien. Donc je pense que c'est une problématique.» Comme on va le voir plus loin, en réponse aux autres questions posées, ces exemples et ces dénonciations de tricherie seront légion, notamment en ce qui concerne les examens se déroulant en classe. Comme le dit un étudiant : «j'ai remarqué qu'il y avait parfois des yeux qui se rivaient sur ma feuille...».

À la lecture des commentaires des répondants, on constate que beaucoup déplorent le plagiat et la tricherie aux examens, pratiques qu'ils jugent injustes, malhonnêtes, pour ne pas dire indignes. Un étudiant affirme : «à mon avis, le plagiat constitue un enjeu important non seulement pour l'UQO, mais pour l'ensemble du réseau universitaire. C'est une attaque directe à la pertinence de la réflexion nécessaire à l'atteinte des objectifs des études ainsi, à la qualité des futurs professionnels formés par l'UQO ainsi qu'à la réputation de l'institution en question».

À ce sujet, il faut remarquer qu'il semble y avoir confusion chez les étudiants entre le «plagiat», la «fraude» (notamment la «tricherie» aux examens) et la simple utilisation, d'un trimestre à l'autre, de matériel puisé à l'intérieur d'anciens travaux pour les recycler dans de nouveaux travaux; cette dernière pratique n'étant pas considérée par des étudiants comme grave ou simplement de la fraude (dans le sens du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* de l'UQO).

Tout compte fait, si une bonne partie des étudiants reconnaissent le plagiat comme une <u>problématique importante</u>, et ce, pas seulement à l'UQO, un nombre presque égal affirme qu'il n'en est rien ou disent ne pas savoir que de tels cas existent ici même. De plus, les étudiants semblent non seulement méconnaître l'existence du Règlement sur le plagiat et la fraude, mais surtout les sanctions qui s'y rattachent : certains ne comprennent tout simplement pas que des étudiants sanctionnés puissent poursuivre leurs études à l'UQO, comme si la seule sanction possible était l'expulsion! Deux exemples :

« (...) les conséquences ne sont pas adéquates. La session dernière, j'ai fait une plainte de plagiat et la personne a seulement coulé son cours. Dans les autres universités, la personne serait « bannie » de l'Université pour quelques années et ce plagiat serait « étampé » dans son dossier. Malheureusement, l'UQO est flexible à cet égard. Je trouve cela très dommage.»

«[Un étudiant] a été dénoncé à plusieurs reprises au trimestre dernier à plus d'un professeur et chargé de cours, toutefois les mesures plus que clémentes ont été prises avec la personne fautive. Cette personne a été surprise à des actions fautives plus d'une fois. J'ai été extrêmement déçu du comportement et des actions prises par l'établissement. Cette personne finira son baccalauréat sous peu avec une mention plus qu'honorable. Je trouve cela aberrant (...)».

En fait, beaucoup dénoncent le fait – c'est leur perception – que les fautifs ne se font pas prendre : «(...) en tant qu'étudiant(e) il est frustrant pour nous d'être témoins d'autres étudiants qui plagient et qui ne sont pas sanctionnés, soit par faute de preuves ou, etc.». Un autre répondant écrit : «Plusieurs personnes font du plagiat et ne sont JAMAIS sanctionnées. Je trouve cela très déplorable. Je crois que les règles devraient être plus sévères et je pense que les personnes qui font du plagiat devraient assumer les conséquences de leurs actes afin que la justice règne. Certaines personnes se forcent pour réussir et d'autres copient et cela me frustre».

#### La détection

«Il ne faut pas s'attendre à ce que les gens ne fassent pas les examens maison ensemble... si tu leur permets de faire un examen à l'extérieur d'une salle de classe, tu leur permets de faire l'examen ensemble, tout simplement.»

*Un(e) étudiant(e)* 

Nous avons demandé aux étudiants ce qu'ils suggéraient en vue de **détecter** le plagiat et/ou la fraude dans les modes d'évaluation habituels (examen en classe, examen maison, travail individuel, travail en groupe, ou autres). D'abord, il est à noter que l'ensemble des étudiants ont abordé deux problèmes majeurs : le **plagiat** dans les travaux et surtout la «**tricherie**» (ou la fraude) lors des examens en classe, cette dernière question occupant grandement leur esprit. À lire l'ensemble de leurs commentaires, il est clair qu'ils sont témoins de tricherie lors des examens : beaucoup de commentaires le prouvent.

### La surveillance des examens

La surveillance des examens en classe semble poser problème, tout particulièrement, on peut s'en douter, au 1<sup>er</sup> cycle. C'est une problématique soulevée de façon constante par l'ensemble des étudiants : outre le fait que l'on suggère des locaux plus grands (et des places aléatoires, et ce, afin d'espacer les étudiants durant les examens et d'éviter, comme le dit un répondant, «les petits groupes de copains copies...»), les étudiants sont unanimes (le mot n'est pas trop fort dans ce cas) à demander plus de surveillance ou de surveillants (minimum deux). Un répondant : «Lors d'examens, avoir des locaux plus grands afin d'espacer les gens... on est tassé comme des sardines... je comprends qu'il y en a qui triche. (...)». Beaucoup de critiques sont d'ailleurs adressées aux surveillants (et parfois aux professeurs ou aux chargés de cours présents lors des examens) : surveillants ne «surveillant» aucunement, occupés à faire autre chose, notamment leurs propres travaux, la correction d'autres examens ou de la lecture; surveillants ne se promenant nullement dans les allées ou négligeant face au matériel interdit lors de l'examen (y compris les gadgets électroniques), etc. C'est dans ce contexte que beaucoup proposent que le surveillant se place à l'arrière de la classe pour avoir une vue d'ensemble. Comme le dit un répondant : «Le professeur ou le chargé de cours devrait être alerte et circuler dans les allées lors des examens. De plus, je suggère une deuxième personne surveillante, car parfois les étudiants ont tendance à plagier lorsque le professeur a le dos tourné». Un autre tient à préciser : «Lors d'un examen, il faut absolument qu'un surveillant reste en tout temps dans la classe (ce qui n'est pas toujours le cas) et que celui-ci mette ses culottes. Les plagieurs profitent des absences des surveillants pour questionner leur collègue. Et ce n'est pas à moi à dénoncer des collègues, c'est au surveillant». Certains affirment aussi que la présence de surveillants qui sont eux-mêmes des étudiants n'a pas un effet dissuasif face à la tricherie : «En ce qui a trait aux examens en classe, on pourrait (...) faire en sorte que ce soit le professeur qui a donné le cours toute la session qui surveille l'examen ou un autre professeur (les jeunes adultes sont souvent plus intimidés [plus à leur place] lorsque c'est un professeur qui surveille que lorsque c'est un assistant à l'enseignement qui surveille un examen. De plus, le professeur sait en général qui est à surveiller de près et qui ne l'est pas». La question des «sorties aux toilettes» – situation propice à la tricherie – semble également problématique. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons.

L'utilisation des appareils électroniques constitue, à n'en pas douter, un problème récurrent. Des étudiants demandent à ce qu'ils soient interdits. On sent à travers leurs réponses de grandes disparités à cet égard : entre l'interdiction officielle (quoique d'une façon non explicite) de ces appareils dans la Politique relative à l'administration des examens écrits dans les cours de premier cycle et la réalité sur le terrain où ces appareils sont utilisés, même lorsqu'ils ne doivent pas être en possession des étudiants.<sup>4</sup> Les téléphones cellulaires (iPhone) et autres gadgets qui permettent de «texter», et ce, en direct lors d'un examen, constituent de loin le plus grand problème comme nous allons le découvrir un peu plus loin lorsque sera abordée par les étudiants la question de la prévention du plagiat et de la fraude. C'est la raison pour laquelle certains répondants suggèrent que ces appareils soient laisser à l'avant de la classe «pour éviter la tricherie». Un étudiant affirme : «(...) la fraude est encore très présente lors des examens; j'ai moimême constaté que certains élèves trichent lors des examens avec l'aide de leur téléphone intelligent (du style iPhone), comme vous le savez probablement». Enfin, l'accès à un portable lors des examens semble également poser problème : maints répondants ont dénoncé son utilisation, car elle est susceptible de favoriser la tricherie via le réseau WI-FI.

Plusieurs suggèrent une <u>formation formelle</u> ou tout au moins du matériel clair sur ce qu'est le plagiat. Cette demande reflète, à notre avis, une méconnaissance (ou parfois une incompréhension, une confusion) de ce qu'est exactement le plagiat, comme l'avouent certains répondants. Deux suggestions :

Je crois que la formule qui existe déjà du point de vue des travaux est bonne, par contre, peut-être qu'on devrait prendre un temps à l'admission des étudiants, pendant un cours, pour vraiment expliquer ce qu'est le plagiat et ce que ça entraîne comme conséquence!!

Un guide précis sur ce qu'est le plagiat et comment bien citer ses sources et quand les citer, parce que le guide est vraiment poche comparativement aux autres universités, il ne montre même pas comment faire une intro ou autre selon l'UQO.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir les articles 6.2 et 6.3 de la *Politique relative à l'administration des examens écrits dans les cours de premier cycle* mise à l'annexe 1 du présent rapport)

## Les logiciels de détection

Finalement, outre les suggestions – nombreuses – à l'effet que les professeurs et chargés de cours pourraient utiliser Google pour identifier les passages suspects d'un travail, la majorité des répondants conseillent que l'UQO se dote d'un logiciel de détection du plagiat.

# La prévention

«Apprendre comment faire des citations correctement, car je n'ai jamais réellement appris comment citer un auteur sans le plagier.»

«Un peu plus de transparence dans le processus... peut-être afficher le nombre de cas de plagiat qu'il y a eu l'an dernier... sans nommé de nom bien sûr... mais peut être afficher le nombre par cycle... également, expliquer clairement aux étudiants qui viennent d'ailleurs c'est quoi exactement le plagiat, car après avoir fait plusieurs travaux d'équipes avec eux, je peux dire qu'une bonne partie d'entre eux ne comprennent pas l'impact du plagiat et de la fraude, et ne comprennent pas ce que c'est.»

Des étudiants

«Avoir des horloges dans les classes pour éviter d'avoir besoin d'autres moyens pour savoir l'heure; enseigner les règles pour les citations et parler des droits d'auteurs, de la propriété intellectuelle même et surtout au baccalauréat : couper l'accès WiFi dans les classes!»

Les profs doivent impérativement expliquer aux étudiants ce qu'est le plagiat l'UQO devrait faire des pubs : halte au Plagiat!, etc.»

Des étudiants

Lors du sondage, les étudiants étaient invités à suggérer des moyens en vue de prévenir le plagiat et/ou la fraude dans les modes d'évaluations habituels (examen en classe, examen maison, travail individuel, travail en groupe, ou autres). D'abord, la question de la tricherie aux examens en classe demeure, tant et si bien que plusieurs suggèrent encore une fois plus de surveillance aux examens, des locaux plus grands ainsi que l'assignation aléatoire des places (en utilisant le numéro de l'étudiant) et, pourquoi pas, partager le groupe en deux dans des locaux différents. Les étudiants nous parlent encore de l'interdiction des gadgets électroniques, notamment des téléphones cellulaires, lesquels sont propices, nous l'avons vu, à la tricherie lors des examens. «Pour ce qui est des examens en classe : s'assurer que les étudiants laissent leur téléphone cellulaire bien en vue sur la table c'est un nouveau moyen que les étudiants ont... et j'en ai été témoin à plusieurs reprises et c'est frustrant de voir que le professeur ne s'en aperçoit pas». Un autre étudiant : «Pour les examens en classe, ce serait bien qu'il y ait deux surveillants : un à l'avant du local et l'autre au fond. J'ai tellement d'amis qui ont réussi à envoyer des SMS pendant des examens parce qu'ils savaient que la surveillance n'était pas assez efficace (...)». Enfin, un autre exemple: «Je crois personnellement que l'université devrait mettre beaucoup plus d'emphase sur la surveillance des examens. Durant plusieurs examens cette session ici, le surveillant ne levait même pas les yeux, il lisait un livre ou était préoccupé à autre chose. Juste en jetant un coup d'æil rapide à la classe je pouvais voir des gens qui textaient des réponses entre eux (...)». Mais parfois, les gadgets électroniques sont remplacés par, disons, des objets d'une autre époque...: un étudiant propose que : «toutes les sacoches, sac, coffres à crayon (oui, oui, des gens inscrivent à l'intérieur!), bref, TOUT (manteau y compris et toutes bouteilles transparentes ayant un liquide translucide dedans (les gens inscrivent sur la face intérieure de l'étiquette et la recolle sur la bouteille!), donc, rien d'autre sur la table, que 2 crayons, des mines pour les pousse-mines, une efface, une calculatrice et une règle».

Il est manifeste pour les étudiants qu'un professeur ou un chargé de cours ne devrait jamais donner le même examen d'une année à l'autre (lequel peut se retrouver sur Internet...). Plusieurs suggèrent des examens différents pour le même groupe.

D'aucuns pensent que des <u>campagnes</u> de <u>sensibilisation</u> et même des <u>sessions obligatoires</u> («à l'admission dans un programme» comme le suggérait un étudiant) sur ce qu'est le plagiat seraient de grande utilité. Certains proposent également de publiciser les cas de plagiat, pensant au caractère dissuasif de cette pratique. Un étudiant écrit «Donner des instructions beaucoup plus claires sur ce qu'est le plagiat. Plusieurs étudiants ne savent pas vraiment ce que c'est (l'autoplagiat, copier des phrases à partir d'Internet). Nommer plus clairement les conséquences et les possibilités de sanctions. Sensibiliser les étudiants à l'importance de la protection intellectuelle. Peut-être aussi, dans certains cours comme méthodologie de la recherche, limiter les citations de seconde source. Une utilisation plus rigoureuse de la méthode de Deslauriers pour citer les sources permettrait aussi de diminuer le plagiat». Un autre affirme :

La prévention commence par l'éducation. De ce que j'ai entendu, il semble que les étudiants ne comprennent pas ce qu'est le plagiat ou la fraude. Avec la multiplication des médias sociaux, l'information n'appartient plus à l'auteur, mais devient du domaine public. Les nouvelles générations vivent dans un monde ou l'information appartient à tout le monde. Alors que nous voyons plagiat et fraude, ils y voient plutôt un partage d'information. Il faut clairement expliquer les concepts et les raisons pour lesquelles il est important d'y adhérer (What's in it for me?).

#### Un répondant écrit pour sa part :

Je pense que le plagiat et la fraude sont souvent effectués de façon involontaire à l'UQO puisque très peu de spécifications quant à sa nature nous ont été fournies. Les étudiants ont aussi de la difficulté à bien citer les auteurs et à effectuer des références correctement. C'est donc au niveau de ces aspects plus techniques qu'une plus grande attention devrait être portée.

#### Deux autres proposent de la formation et de l'information :

Comment faire une recherche : une étape, les sources, les citations, etc. il ne semble pas y avoir de formation sur le sujet. Les élèves sont

démunis lorsqu'ils doivent remettre un travail. Un cours sur le sujet permettrait d'améliorer leur compétence et, du coup, préviendrait le plagiat.

Que des informations claires destinées aux étudiants soient affichées dans toutes les classes en permanence : qu'est-ce qui constitue du plagiat (on pourrait s'inspirer par exemple du document qu'a produit l'Université d'Ottawa sur le sujet). Les conséquences (drastiques) du plagiat devraient aussi être indiquées dans chaque classe.

Plusieurs étudiants, nous l'avons déjà constaté – et cela n'est pas surprenant – souhaiteraient non seulement recevoir de l'information sur ce qu'est le plagiat, mais aussi que l'UQO adopte officiellement un <u>guide</u> expliquant ce qu'est le plagiat, comment l'éviter, lequel enseignerait surtout les diverses techniques pour citer les auteurs (première source, seconde source, etc.,). En outre, beaucoup conseillent aux professeurs et chargés de cours de prendre du temps au début de chaque nouveau cours (en début de trimestre) pour expliquer ce qu'est le plagiat. Un exemple parmi tant d'autres : un étudiant s'interroge :

On devrait bien définir ce qu'est le plagiat...est-ce qu'une phrase empruntée à un auteur, mais non citée à l'intérieur d'un texte rédigé entièrement par un étudiant est considérée du plagiat au même titre qu'un travail totalement copié? Chaque professeur, et ce, peu importe le cycle, devrait présenter la politique universitaire en vigueur concernant le plagiat et parler des conséquences qui y sont reliées...tout cela dans le but de conscientiser et prévenir d'éventuels cas.

# Méconnaissance du Règlement et des sanctions<sup>5</sup>

À la lecture des commentaires des étudiants, il est évident que beaucoup méconnaissent l'existence du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* et des sanctions qui s'y rattachent, leur donnant l'impression que l'UQO n'agit pas à ce sujet. Des exemples :

- ➤ On pourrait établir une politique contre le plagiat incluant de sévères sanctions et en informer les étudiants.
- ➤ Une sanction telle que l'échec pour le cours?
- *▶ Menace d'obtenir la note 0 et l'appliquer.*
- > Si capable de prouver du plagiat, il faut des conséquences graves pour faire un exemple pour les autres étudiants.
- Des sanctions importantes telles que l'expulsion.
- Rappeler que le renvoi est automatique et immédiat.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cette sous-section a aussi pris en compte les commentaires formulés à la question : «Autres commentaires?».

- La note de zéro ou le renvoi de l'université devrait être la sanction.
- ➤ Je crois que les sanctions liées au cas de plagiat ne sont pas assez sévères. Dans un cas de plagiat évident et "volontaire", l'étudiant/e devrait automatiquement avoir un échec à son cours et une note dans son dossier (qui permettrait aux professeurs d'être plus vigilants pour les travaux de cet étudiant). Un deuxième cas de fraude ou de plagiat devrait, selon moi, mener à l'exclusion temporaire (une session, par exemple) de l'étudiant/e.

Et quant à la dénonciation, plus d'un croit que tous auraient à refaire l'examen si la tricherie de quelqu'un était signalée lors d'un examen en classe. Un exemple parmi tant d'autres :

Je suis content qu'il y ait un comité de mis sur pied pour améliorer la situation. Il faudrait trouver une solution afin que les étudiants qui dénoncent les étudiants tricheurs ne soient pas punis. Exemple, si je dénonce un étudiant qui triche, l'examen risque d'être annulé pour tous, et un autre aura à être passé. Donc, j'aurai à refaire l'examen, au même titre que les tricheurs. Ce n'est pas tentant de dénoncer dans ces conditions-là.

#### Les sorties aux toilettes lors des examens

Lors du sondage, ce sujet a été maintes fois abordé par les étudiants. Plusieurs signalent ou soupçonnent que des étudiants consultent leurs notes de cours lors de ces sorties ou même, cachent des notes dans la salle de bain. Des professeurs nous ont dit aussi soupçonner de telles pratiques. Ce qui ressort le plus des commentaires est le fait que la pratique à cet égard chez les professeurs et les chargés de cours (et même d'un département à l'autre) n'est pas cohérente : alors que certains l'interdisent clairement, d'autres laissent aller les étudiants à la salle de bain. Quelle que soit la réalité du problème, force est de constater que l'ensemble des étudiants du 1<sup>er</sup> cycle dénoncent vivement ces sorties et remarquent les disparités dans les pratiques. Comme tenait à le préciser un étudiant : «Impensable qu'un étudiant peut sortir de l'examen seul; il peut aller dans son cahier, voir des notes mises dans ses poches ou encore appeler».

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> La *Politique relative à l'administration des examens écrits dans les cours de premier cycle* dit à ce sujet à l'article 6.7 : «Un seul étudiant à la fois peut être autorisé à sortir de la salle lors d'une session d'examen, pour raison valable, et ce, pour une courte durée après avoir signé une liste de circulation. L'étudiant ne doit ni sortir ni rapporter de matériel dans la salle». Voir l'annexe 1.

# Les travaux d'équipe<sup>7</sup>

Enfin, bien que la question des travaux d'équipe n'ait pas été soulevée de façon constante dans le sondage, un malaise est toutefois perceptible. Ce malaise est certes lié aux contraintes propres à ce type de travail, lequel est souvent imposé par les professeurs et les chargés de cours, mais aussi au fait qu'un bon nombre d'étudiants (on pourrait sans doute dire «plusieurs»...) vivent mal le peu de contrôle (et de pouvoir) qu'ils éprouvent face à des coéquipiers qui sont enclins non seulement à peu travailler, mais surtout à plagier. Au lieu de tenter une synthèse des commentaires recueillis, nous préférons laisser la parole aux étudiants :

Certains professeurs préfèrent que les travaux soient effectués en groupe. Bien que je comprenne que cela "nous prépare pour le marché du travail", je dois dire que sur le marché du travail, ma paie ne dépendra pas de mes collègues! Il ne devrait pas y avoir de travaux de groupe en première année puisqu'on ne connaît pas encore les autres étudiants. Certains sont sérieux, d'autres beaucoup moins. Chaque étudiant est responsable du travail de groupe et on ne possède pas d'outils pour savoir si les collègues ont rédigé leurs textes eux-mêmes.

Une des difficultés est que dans un travail de groupe, un étudiant peut-être habitué à écrire sa portion en utilisant beaucoup ses sources et modifiant quelques mots alors que d'autres dans l'équipe porte attention afin de plutôt comprendre et synthétiser. Difficile pour tous les membres de savoir quels paragraphes ont été écrits par l'étudiant ou réécrits à partir d'un texte... Il est donc plus important selon moi de démontrer une méthode où l'on établit notre plan de travail à l'aide de puces et de nos références et qu'ensuite pour écrire le travail, aucune documentation n'est utilisée (celle-ci ayant déjà servi à sortir les points importants (4 mots par points).

Les travaux de groupe sont souvent très pénibles, car il semble toujours y avoir une personne qui ne fait pas bien le travail et peut plagier en plus. Ça peut être assez difficile pour les autres étudiants à détecter qui risquent aussi d'être punis à cause de cette personne. Ça devient stressant à faire des travaux de groupe, car on a toujours peur d'avoir laissé glisser quelque chose sans le réaliser (quelque chose d'une collègue).

Le pire ce sont les élèves qui réussissent leur cours grâce aux notes du groupe et de façon régulière. Je ne crois pas au travail de grand groupe choisi par le professeur. Les paresseux en profitent avec plaisir.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Les commentaires de cette section proviennent des propos recueillis suite à l'avant-dernière question posée : «Autres commentaires ?».

J'ai été victime d'un plagiat incroyable mot pour mot de Google d'un coéquipier dans un travail de session. Nous en avons fait part au professeur et il nous a dit de remettre le travail sans plagiat. L'élève n'a donc eu aucune sanction pour son geste qui aurait pu coûter cher à toute l'équipe.

Je vois un bien plus gros problème lorsque les étudiants médiocres se permettent de passer leurs cours grâce aux travaux d'équipe... et ainsi obtenir leur diplôme au même titre que nous...

Limiter les travaux dits "d'équipes" qui bien souvent n'en sont pas vraiment.

Il est certain que les travaux et examens en classe comportent beaucoup moins de risques que les travaux faits à la maison. Les travaux de groupe sont problématiques, car si l'un des membres de l'équipe plagie, tous les membres de l'équipe seront touchés.(Il peut être parfois difficile de détecter si le travail d'un coéquipier a été plagié).

J'ai moi-même travaillé dans une équipe où un collègue s'est fait accuser de plagiat. Il était originaire d'un autre pays et cette pratique ne semblait pas poser problème dans les institutions scolaires de sa région. Bref, il était très mal informé sur le sujet.

#### 2.2.2 Constats et suggestions

#### **2.2.2.1** Constats

Les étudiants considèrent-ils le plagiat et la fraude comme une **problématique importante** à l'UQO? À la lumière des réponses reçues, on peut faire les constats suivants :

- Plusieurs répondants disent ne pas avoir entendu parler ou si peu des cas de plagiat à l'UQO, ou ils en entendent surtout parler de la bouche même des professeurs ou des chargés de cours;
- Beaucoup déplorent le plagiat et la tricherie aux examens, pratiques qu'ils jugent injustes, malhonnêtes, pour ne pas dire indignes;
- Beaucoup dénoncent le fait c'est leur perception que les fautifs ne se font pas prendre;
- Il semble y avoir confusion chez les étudiants entre le «plagiat», la «fraude» (la «tricherie» aux examens) et la simple utilisation, d'un trimestre à l'autre, de matériel puisé à l'intérieur d'anciens travaux pour les recycler dans de nouveaux travaux;

• Les étudiants semblent non seulement méconnaître l'existence du Règlement sur le plagiat et la fraude, mais surtout les sanctions qui s'y rattachent.

Nous avons demandé aux étudiants ce qu'ils suggéraient pour **détecter** le plagiat et/ou la fraude dans les modes d'évaluation habituels. Les suggestions suivantes ont été retenues :

- La surveillance des examens en classe semble poser problème. C'est une problématique soulevée de façon constante par l'ensemble des étudiants;
- On suggère des locaux plus grands (et des places aléatoires, et ce, afin d'espacer les étudiants durant les examens);
- Les étudiants sont <u>unanimes</u> à demander plus de surveillants;
- Beaucoup de critiques sont adressées aux surveillants (et parfois aux professeurs mêmes présents lors des examens): surveillants ne «surveillant» aucunement, occupés à faire autre chose;
- Beaucoup proposent que le surveillant se place à l'<u>arrière de la classe</u> pour avoir une vue d'ensemble;
- L'utilisation des <u>appareils électroniques</u> constitue un problème récurrent. Des étudiants demandent à ce qu'ils soient interdits;
- Les <u>téléphones</u> cellulaires (*iPhone*) et autres gadgets qui permettent de «texter», et ce, en direct lors d'un examen, constituent de loin le plus grand problème;
- On note de grandes disparités entre l'interdiction officielle (quoique d'une façon non explicite) de ces appareils dans la *Politique relative à l'administration des examens écrits dans les cours de premier cycle* et la réalité sur le terrain où ces appareils sont utilisés, même lorsqu'ils ne doivent pas être en possession des étudiants:
- Plusieurs suggèrent une <u>formation formelle (et obligatoire)</u> ou tout au moins du <u>matériel clair</u> sur ce qu'est le plagiat;
- La majorité des répondants conseillent à l'UQO de se doter d'un <u>logiciel de</u> <u>détection</u> du plagiat.

# 2.2.2.2 Suggestions des étudiants

En ce qui concerne la **prévention** du plagiat et de la fraude (tricherie) dans les modes d'évaluation habituels, les étudiants ont proposé plusieurs choses. Ces suggestions ont été retenues parce qu'elles faisaient consensus parmi les répondants. Les suggestions suivantes ont été retenues :

• <u>La tricherie aux examens</u>: plusieurs suggèrent – encore une fois – plus de surveillance aux examens, des locaux plus grands ainsi que l'assignation aléatoire

des places (en utilisant le numéro de l'étudiant), ou partager le groupe en deux dans des locaux différents;

- <u>Interdire les gadgets électroniques</u>, notamment les téléphones cellulaires, lesquels sont propices à la tricherie lors des examens;
- Que les professeurs et les chargés de cours ne donnent jamais le même examen d'une année à l'autre (lequel peut se retrouver sur Internet...);
- On conseille des <u>campagnes de sensibilisation</u> et même des <u>sessions obligatoires</u> («à l'admission dans un programme», par exemple) sur ce qu'est le plagiat. D'ailleurs, beaucoup d'étudiants méconnaissent l'existence du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* et des sanctions qui s'appliquent, leur donnant l'impression que l'UQO n'agit pas à ce sujet;
- <u>Publiciser les cas de plagiat</u>, ce qui aurait un caractère dissuasif;
- Recevoir de l'UQO de l'information (par voie électronique, par exemple) sur ce qu'est le plagiat;
- L'UQO devrait adopter un <u>guide institutionnel</u> expliquant ce qu'est le plagiat, comment l'éviter, lequel enseignerait surtout les diverses techniques pour citer les auteurs (première source, seconde source, etc.,);
- Que les professeurs et les chargés de cours prennent du temps au début de chaque nouveau cours (en début de trimestre) pour expliquer ce qu'est le plagiat;
- <u>Interdire les sorties aux toilettes lors des examens</u>: l'ensemble des étudiants du 1<sup>er</sup> cycle dénoncent vivement ces sorties et remarquent les disparités dans la pratique entre les départements et les professeurs ainsi que les chargés de cours.

## Je suis actuellement un(e) étudiant(e) :

	(n)	(%)
Au 1er cycle (baccalauréat, certificat, programme court)	324	72,5
Au 2 <sup>e</sup> cycle (maîtrise, DESS, programme court)	107	23,9
Au 3 <sup>e</sup> cycle (doctorat, programme court de 3e cycle)	16	3,6
Total	447	